Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260916-08_09_2026_11-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 08 septembre 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : Mme BILLARD, M. BROUARD, Mme GUILLEMOT, M. BOTREL, Mme DESMAS, M. BRIMER, Mme ECKERN, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. JAUMARD, M. BERTHELOT, Mme MESDON, Mme HERVIAULT, M. NIZAN, M. FOUCHER (arrivée à 20h05), Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, M. LEBRETON, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO, M. ALIM, Mme FINAS, Mme LE HENANFF, M. PIANTINO, Mme CORMENIER, Mme LE DOARE, M. AFRICA, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :
M. JAUMARD à M. BROUARD
Mme FINAS à Mme DESMAS
M. AFRICA à Mme CORMENIER

Mme Youna LE HENANFF, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **02 septembre 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA VILLE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION EISSOR
08-09-2026-11 **PJ3**

Rapporteur : M. Brouard

Après étude en Commission Culture, Sports, Associations et dans le cadre des critères et modalités d'attribution des subventions, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ à l'association EISSOR, association qui permet de répondre aux attentes des familles démunies bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Cette participation financière de la Ville permettra de continuer à assurer la pérennité de cette mission d'aide alimentaire.

La commission culture, sport et vie associative du 1er septembre 2026 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association EISSOR.

La Maire, **La Secrétaire de séance,**

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Armelle BILLARD **Youna LE HENANFF**